LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE A L'ETRANGER

L'évolution rapide d'un pays d'Extrême-Orient

Une loi japonaise pour résoudre les conflits agricoles

Parmi les pays qui, en ces vingt-cinq dernières années, se sont le plus profondément transformés aux points de vue économique et social, le Japon occupe certainement l'un des premiers rangs.

Et, dans l'Empire du Mikado, il se pose aujourd'hui certains problèmes avec une acuité plus grande que celle qu'ils présentent en nos pays européens de vieille civilisation. C'est le cas notamment pour ce qui concerne le régime du fermage.

Mais, par contre, le gouvernement japonais n'hésite point, pour essayer de résoudre ces difficultés, à formuler des lois qui nous paraîtraient peut-être quelque peu hardies, voire même un tantinet critiquables : c'est encore le cas pour le fermage.

La chose vaut la peine d'être examinée, car, en faisant la mise au point nécessaire, elle n'est pas sans présenter de l'intérêt pour nous autres, occidentaux.

⁂

Il est d'abord un fait qui distingue le Japon de plusieurs pays d'Europe et tout spécialement de la France : c'est la forte densité de sa population rurale, celle-ci constituant plus de la moitié de la population totale, environ les 53 pour cent.

De plus, en raison de la proportion encore faible des terres consacrées à la production des denrées alimentaires, la superficie moyenne de l'exploitation familiale est très réduite, — trop réduite même pour assurer aux exploitants des conditions de vie satisfaisantes : la famille moyenne est, en effet, réduite à exploiter un domaine dont la superficie moyenne dépasse rarement un hectare et qui, bien souvent même, n'atteint guère qu'un demi-hectare.

Un très grand nombre de terres sont louées moyennant une redevance en espèces ou en nature; c'est ce dernier système, le métayage, qui est presque toujours employé pour la location des rizières. Il est fréquent, dans ce cas, que le propriétaire exige de 50 à 60 pour cent de la récolte; mais, en général, cette part varie quelque peu, suivant la quantité de riz récolté.

Cette proportion importante de la récolte que le locataire d'une terre doit remettre au propriétaire comme loyer de son exploitation, et, d'autre part, surtout, l'exiguïté même de cette exploitation, rendent la situation économique du travailleur agricole extrêmement difficile.

D'un autre côté, le propriétaire foncier commence à souffrir gravement des conditions économiques générales qui font de l'agriculture une industrie très peu rémunératrice.

Aussi n'y a-t-il rien de surprenant à ce que, en ces dernières années, les conflits se soient multipliés entre fermiers et propriétaires ruraux.

⁂

Cette situation menaçait d'avoir une très regrettable et dangereuse répercussion sur la vie économique de l'ensemble de la population du Japon. C'est pourquoi, en novembre 1920, le gouvernement a constitué une importante commission d'enquête, chargée d'étudier la question du fermage et de proposer des remèdes efficaces.

Des travaux de cette commission est sortie une loi, promulguée le 22 juillet 1924 et entrée en vigueur le 1er décembre dernier, *qui réglemente la conciliation et l'arbitrage dans les conflits agricoles.*

Aux termes de cette loi récente, toute demande de conciliation ou d'arbitrage peut être formulée par l'une des parties ou conjointement par l'une et l'autre. La demande peut être adressée par écrit ou oralement. Si elle paraît injustifiée, le tribunal a le droit de la rejeter.

En outre, — et cette disposition de la loi a une grande importance pratique — les demandes de conciliation ou d'arbitrage peuvent être présentées, non seulement au tribunal, mais aussi au maire d'une commune ou à l'administration d'un comté, suivant la juridiction d'où dépend la propriété qui fait l'objet du différend.

Le tribunal a le droit d'exiger la comparution devant lui des parties en conflit ou de leurs délégués. Les débats ont lieu à huis-clos. Le maire ou l'administrateur de comté peuvent faire connaître leur opinion au tribunal. Cette disposition s'applique également à des fonctionnaires, récemment créés par le gouvernement japonais : ce sont les « contrôleurs des systèmes de fermages ». Enfin, le tribunal peut exiger des autorités locales qu'elles lui fournissent leur avis, et, s'il l'estime nécessaire, il charge les « contrôleurs des systèmes de fermages » de vérifier l'exactitude des faits allégués.

Le tribunal a le choix entre trois modes de procédure : il peut examiner lui-même la cause du conflit et se prononcer, ou bien déférer l'affaire à une commission d'arbitrage, ou enfin la renvoyer à un ou plusieurs arbitres particuliers. C'est la seconde solution qui semble devoir être le plus souvent adoptée, d'autant plus qu'elle devient obligatoire dès qu'elle est réclamée par l'une des parties.

Chaque année, le juge principal du tribunal du district choisit parmi les juges un président permanent des commissions d'arbitrage. Les autres membres de ces commissions ne sont nommés que lorsqu'un conflit doit être examiné et leur mandat prend fin dès que le différend a été résolu d'une manière satisfaisante. Ces membres sont choisis sur une liste préalablement établie par le juge principal et dans laquelle les parties font leur choix.

Si les parties déclarent accepter la sentence arbitrale, celle-ci est transmise au tribunal qui doit la ratifier, à moins qu'il ne la trouve « exceptionnellement injuste ». Si les parties repoussent la sentence arbitrale, la commission en dresse un procès-verbal. Enfin, en l'absence de toute protestation dans un délai d'un mois, la décision est censée avoir été acceptée par les parties.

Telle est, dans ses grandes lignes, la loi nouvellement promulguée au Japon.

⁂

Mais il ne saurait suffire d'indiquer les principales dispositions de cette loi; il est utile, pour la juger, d'en mettre en lumière la raison d'être et les tendances.

Cette raison d'être a été nettement exposée par le vicomte Takahashi, ministre de l'Agriculture et du Commerce, dans le discours qu'il adressa récemment à une réunion de magistrats japonais. « La question des fermages, déclara-t-il, constitue actuellement l'une des plus graves causes d'agitation au Japon. Les conflits tendent à revêtir un caractère systématique et deviennent de plus en plus difficiles à régler; cet état de choses a une répercussion funeste sur le développement économique et social du pays. Le gouvernement devait forcément prendre des mesures pour remédier à la situation. C'est dans ce but qu'a été promulguée la loi sur la conciliation des conflits de fermage qui vise au règlement des différends sous l'autorité des pouvoirs judiciaires et avec la collaboration de personnes indépendantes. » De son côté, le ministre de la Justice japonais a insisté sur les tendances qui ont inspiré les auteurs de la loi et sur ceux qui devront diriger les personnes chargées de l'appliquer : « Bien que des progrès considérables, a-t-il dit, aient été réalisés dans le domaine de l'industrie et du commerce, c'est toujours l'agriculture qui est à la base de toute notre activité. L'évolution manifeste de l'organisme économique, au cours des récentes années, et l'éveil, chez les habitants de la campagne, d'un esprit nouveau, ont causé de grandes perturbations dans les conditions matérielles et morales de la vie rurale, et engendré de fréquents conflits. Un système de conciliation des différends relatifs au fermage a été institué en vue de supprimer l'agitation actuelle. Ce système vise à obtenir, par l'intermédiaire d'arbitres, des concessions mutuelles des parties, afin d'aboutir à une solution satisfaisante et rationnelle... Ceux qui sont appelés à remplir le rôle d'arbitres ou de médiateurs, doivent, en s'efforçant de résoudre les difficultés, témoigner d'un esprit conciliant et cordial, et conserver toujours une attitude strictement impartiale. »

Un avenir prochain apprendra si cet « esprit conciliant et cordial » a généralement prévalu et surtout si, grâce à la loi nouvelle, il a vraiment apporté une solution appréciable à une situation économique et sociale des plus tendues.

Et, dans le cas de l'affirmative, l'expérience, faite par le Japon, pourra ne pas être inutile pour plusieurs pays d'Europe.

MAX TURMANN,
Professeur à l'Université de Fribourg.

UN VIOLENT ORAGE dans la région de Tarbes

Tarbes, 8 juin. — Un orage d'une rare violence a éclaté sur Tarbes et la région.

Une pluie abondante est tombée durant près de trois heures.

Les principales rues de la ville et les avenues en sont en un instant transformées en torrents; les promeneurs ont dû se réfugier dans les couloirs des maisons et à l'intérieur des cafés.

De nombreuses caves ont été envahies par les eaux.

et la région de Limoges

Limoges, 8 juin. — De violents orages se sont abattus sur la région.

La grêle a causé des dégâts aux récoltes A La Meyze, canton de Nexon, la foudre est tombée sur un garage, mettant le feu aux bidons d'essence. Trois personnes ont été blessées, dont une grièvement.

UNE HISTOIRE D'OURS BLANC

« Un ours blanc, monsieur le brigadier, je vous dis que c'était un ours blanc... Il venait des bois de Montigny... Il s'est dressé contre le grillage de mon jardin en faisant le beau! J'ai tiré sur lui quatre coups de revolver, mais je n'ai pas pu l'atteindre... »

Telle est l'étrange déposition qu'un honorable industriel d'Esbly, près de Meaux, M. Marcel Coutenet, a faite à la gendarmerie de sa commune. Cette histoire d'ours blanc a plongé le brigadier d'Esbly dans une cruelle perplexité. Il est évidemment difficile de croire que le roi des solitudes polaires vienne passer, chaque été, un mois de vacances dans les forêts de Seine-et-Marne.

Le brigadier était donc fermement persuadé que M. Coutenet avait été le jouet d'une hallucination, lorsque la femme et le cousin de l'industriel vinrent déclarer qu'eux aussi avaient vu l'ours blanc.

Le brigadier, toujours sceptique, est convaincu qu'il s'agit d'une hallucination du genre collectif.

Les chefs de gare d'Alsace et de Lorraine à Lille et à Dunkerque

Au cours d'un voyage d'études qu'elle entreprendra du 15 au 21 juin, l'Association des chefs de gare d'Alsace et de Lorraine visitera les gares de Dunkerque et de Lille.

Voici, dans ses grandes lignes, l'itinéraire adopté pour ce voyage:

Départ de Strasbourg pour Paris, le lundi 15 juin; arrêt à Paris de 17 h. 05 à 19 h. 50. Arrivée à Rouen à 21 h. 59.

Le mardi 16 juin, visite du port et des gares du Havre.

Le mercredi 17, retour à Paris, où la caravane séjournera jusque dans la soirée du vendredi 19. A cette date, à 19 h. 35, départ pour Dunkerque.

La matinée du samedi 20 sera employée à la visite du port et des gares de Dunkerque. Le programme prévoit une réception à l'Hôtel de Ville.

A midi 45, départ de Dunkerque pour Lille, où un train spécial conduira la caravane à Lille-Délivrance.

Le même jour, à 17 h. 04, départ de Lille pour Strasbourg.

On prévoit qu'une cinquantaine de chefs de gare d'Alsace et de Lorraine participeront à ce voyage d'études.

LA CONSTRUCTION DU MONUMENT AUX MORTS A ROUBAIX

LA MAQUETTE DU MONUMENT

Au cours de l'automne prochain, sera inauguré le monument élevé par la reconnaissance des Roubaisiens à la mémoire des enfants de notre ville tombés au champ d'honneur durant la grande tourmente. La réalisation de cette œuvre a été confiée à l'éminent artiste douaisien Alexandre Descatoire, à qui le Gouvernement décerna récemment la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Le sculpteur a été guidé par cette idée que la Paix doit s'établir définitivement sur les ruines de la Guerre. Et cette Paix, il l'a représentée par une femme, grande et belle et les bras chargés des fruits du travail, posant le pied sur un monstre effrayant, incarnation des horreurs de la Guerre.

Cette haute silhouette de la Paix s'élèvera à l'intersection des axes des Boulevards de Paris et Gambetta qu'elle dominera. Tout le monument sera exécuté en pierre de Pouillenay, brillante et pailletée de reflets roses: sa hauteur sera de neuf mètres et son poids 170 tonnes. C'est dire la masse imposante de cette œuvre et le travail gigantesque à réaliser.

Dans le chantier qui a été établi sur l'ancien emplacement de la Fontaine des Trois-Grâces, des blocs de pierre colossaux ont été amenés. L'un d'eux pesait plus de vingt tonnes: on y taille en ce moment la partie principale du corps du monstre. Tous les travaux sont exécutés sur place jusqu'à l'équarrissage des pierres et dans ce but, M. Descatoires a délégué à Roubaix ses meilleurs collaborateurs: MM. Guinet, Luquet, et Turier, qui dirigent toute une équipe de sculpteurs.

Sous cette impulsion, les travaux avancent rapidement. Il y a quelques mois déjà, le socle avait été édifié sur un massif de béton armé, d'une extrême solidité. Depuis lors on n'a point chômé. Les blocs de pierres ont été travaillés d'après les maquettes établies spécialement par M. Descatoires.

Sur les parties latérales du monument, deux bas-reliefs ont été ébauchés. L'un représente « L'attaque »: un fusilier et un grenadier montent à l'assaut des barbelés, aux abords desquels un de leurs camarades vient de tomber mortellement atteint. Cette évocation des souffrances des soldats est complétée dans un autre bas-relief par l'évocation des souffrances des civils. « L'exode »: sous l'œil de Boches impassibles et inhumains, des femmes, s'en vont, exténuées, sur le chemin de l'exil.

Sur la partie arrière du monument seront exécutés, de chaque côté de l'écusson aux armes de Roubaix, deux autres bas-reliefs, symbolisant le Travail dans la Paix et figurant l'un « le Départ » aux usines et l'autre « le Retour » des ouvriers au foyer familial après leur journée de labeur.

Ces évocations des tristesses de la guerre et des bienfaits de la Paix sont d'un réalisme puissant et complètent de la manière la plus heureuse, l'idée générale du sculpteur.

Le monument sera entouré d'un coquet jardinet clôturé d'une grille en fer forgé montée sur un bahut de pierre rose.

L'arrière du monument sera complètement fermé par une pelouse qui, naissant des marches supérieures du monument, viendra mourir sur le sol. Toute cette verdure sera émaillée des plus jolies fleurs et coupée par trois allées qui permettront, lors des grandes manifestations l'accès au pied du monument.

Le sculpteur, qui travaille en ce moment à l'achèvement des monuments aux Morts de Douai et de Nancy est venu à Roubaix récemment. C'est à l'aimable simplicité de son accueil que nous devons la documentation qui nous permet aujourd'hui de renseigner nos lecteurs.

M. Descatoires concourt actuellement pour l'édification du monument aux Morts de la grande cité canadienne d'Ottawa. Nous souhaitons qu'une fois de plus son talent y soit consacré, pour le plus grand renom de l'Art français.

Le vingt-huitième Concours national et international de Tir, à Tourcoing

C'est, ainsi que nous l'avons annoncé à différentes reprises, le 17 juillet prochain que commence à Tourcoing le 28e concours national et international de l'Union des Sociétés de Tir de France. Ce sera là, à n'en pas douter, une manifestation de la plus haute importance et du plus vif intérêt.

Nous croyons utile de publier dès à présent un aperçu général du programme que le Comité de direction du concours a bien voulu nous communiquer. Voici ce que nous écrit ce Comité:

Le 28e Concours de Tir verra affluer à Tourcoing une foule de tireurs habitués de ces grandes manifestations annuelles, mais d'autres amateurs de tir et même des profanes viendront également essayer leur adresse.

Il fallait donc élaborer un programme qui permît à chacun de figurer honorablement sur le palmarès et d'emporter un ou plusieurs prix.

Nous pensons y avoir réussi. Le livret-programme est à la disposition de ceux qui le demanderont au siège de la Direction, 27, Grand'-Place, à Tourcoing, mais puisque la presse locale veut bien nous le permettre, nous détaillerons le programme dans ses colonnes:

A 300 mètres. — La disposition de notre stand ne permettant pas de faire des illimitées, nous avons une série fixe, un concours de délégations, une catégorie au centre à laquelle nous réserverons une cible ou deux pour le réglage des armes.

A 200 mètres. — La catégorie Tourcoing-Belle-Balle (Illimitées centre), bien dotée en objets, attirera tous les amateurs. Notre Populaire sur silhouette ministérielle aura son succès: les intérêts des tireurs y sont réservés par un classement aux points, les tireurs moyens pourront essayer de se classer tout en faisant du remboursement (centres 4 et 5). Pour la masse, nous mettons en compétition des insignes différents, faciles à obtenir, et que chacun voudra emporter.

La classique catégories Patrie est dotée de 33.000 fr., le 100e prix étant encore de 100 fr. Pour les facilités de classement, le barrage à points égaux sera le classement à la série fixe (qui elle, a le barrage international).

Les « séries fixées », « Délégations », « Union-Bonheur », (Concours au centre de l'Union des Sociétés de Tir de France), figurent au programme dans leurs formes habituelles des Grands Concours précédents.

Le Tir au Pistolet, 50 mètres, sera un peu moins doté qu'à Reims. Il y a moins de pratiquants ici. Les catégories Revolver, 20 mètres, ont gardé à peu de chose près leurs règlements classiques.

Le Nord étant essentiellement un pays de carabiniers, nous dotons assez largement la Carabine 50 mètres et la Carabine 12 mètres.

A 50 mètres, nous gardons le règlement de Reims. (Classement à la meilleure série, barrage par l'ensemble du tir); à 12 mètres, nous employons un barrage en hommes dans la série.

Nous avons conservé la catégorie Tourcoing-Belle-Balle, barrage qui plaît à tous et qui a maintes fois fait ses preuves de simplicité et d'équité.

Mentionnons en passant, à 50 mètres, le Tournoi International qui verra certainement beaucoup de délégations françaises et belges et le Challenge du « Journal de Roubaix », pour les sociétés françaises adhérentes à l'Ecole Nationale des Matches.

Les fervents de la petite carabine, genre scolaire, n'ont pas été oubliés. Une catégorie spéciale à 12 mètres leur donne satisfaction et leur fera abandonner le reproche que tous les concours sont faits pour les armes lourdes inaccessibles comme prix. La catégorie 12 mètres belle-balle (bien dotée en objets), qui a tant de succès dans nos régions s'impose ici. Tous les tireurs forts ou faibles pourront s'y classer avantageusement.

Nous ne changeons rien au règlement des Maîtrises, Championnats, Sportifs, Vétérans, Concours du ministre de la Guerre, etc., dont les règlements sont établis par l'Union.

Les Royautés seront octroyés par l'addition des cartes 200 et 300 mètres, 50 et 20 mètres, Revolver, et 50 et 12 mètres Carabine. Le meilleur total des cartons de ces six cartes donnera le classement à l'excellence et le titre de « Roi du 28e Concours », pour le premier classé.

Pour la Jeunesse, il y a la réplique des catégories adultes à 200 mètres; illimitées, séries fixes, championnats, cartes de premiers tireurs, etc. Ces parties du programme, spécialement étudiées pour eux et bien dotées, seront certainement suivies par tous nos jeunes gens.

Les programmes des catégories Dames ayant donné satisfaction à Reims, nous avons cru bien faire en ne les modifiant en rien.

Présenté ainsi, notre programme peut porter à certaines critiques, mais pour le juger d'une façon exacte, il faut se rendre compte que le gros appoint sera fourni par les tireurs régionaux et belges (nous aurons certainement moins de Suisses et d'Italiens qu'à Belfort et Reims), c'est surtout pour les satisfaire que nous avons établi notre programme tel. Nous avons confiance dans la réussite du Concours et nous espérons que l'avenir justifiera nos prévisions.

RECOMPENSES pour ACTES de COURAGE

Des distinctions honorifiques sont adressées aux personnes ci-après qui ont accompli des actes de courage et de dévouement:

Médaille d'argent. — M. Arthur Heu, préposé d'octroi, à Lille.

Médailles de bronze. — MM. Alfred Détres, chirurgien dentiste, à Lille; Louis Trefert, adjudant à la compagnie des sapeurs-pompiers de Lille.

Mentions honorables. — MM. Edmond Blondel, caporal à la compagnie des sapeurs-pompiers de Lille; Albert Baussart, caporal à la compagnie des sapeurs-pompiers de Lille; Gaston Catteau, agent de police à Tourcoing; Gaston Dupriez, boucher, à Tourcoing; Louis Laverre, à Tourcoing; Joseph Cinessens, à Roubaix.

L'exposition canine internationale de Roubaix

Nous avons souligné hier le magnifique succès obtenu par l'Exposition internationale de chiens, organisée à Roubaix par le Club roubaisien du Chien de défense. Nous publions aujourd'hui une photographie d'un groupe de chiens appartenant à M. Georges Danne, de Lille, qui a obtenu le Grand Prix du Président de la République.

La Coupe Gordon-Bennett

Les premiers atterrissages

Voici les premiers atterrissages connus lundi à l'Aéro-Club:

Le « Capitan Penaranda » (Espagne), piloté par M. Sussana, a atterri à 3 h. 30, à Phiennes, en France. Atterrissage forcé par suite de bris de soupape (185 kilomètres).

Le « Jesus Fernandez Duro » (Espagne), piloté par M. Joachim La Llave, est descendu cette nuit, à 1 h. 30, à Cayeux (220 kilom.).

De Muyter vogue vers l'Angleterre

Un télégramme d'Ernest De Muyter, daté d'hier soir 20 h. 15, annonce qu'il manœuvre vers l'Angleterre. Son altitude, au moment où il a lancé son télégramme, était de 1.500 mètres.

D'AUTRES ATTERRISSAGES

Lundi, dans la soirée, les atterrissages suivants étaient annoncés: « Maroc », piloté par M. Banchet (Français), a atterri près de Crotoy (P.-de-C.); les ballons américains du lieutenant Hoot, le « Ciampino III », et celui du commandant Flari, le « S-14 », ont atterri près du Tréport; le sphérique « Esperio » est tombé dans la Manche, l'équipage a pu être sauvé par un steamer de passage; « L'Helvetia », a atterri à Contheville, il était piloté par M. Bachman. Le premier ballon belge a atterri à Hauteville (P.-de-C.), c'est le « Ville-de-Bruxelles », piloté par MM. Lebrousse et Delvandre. On signale un 8e atterrissage: le ballon anglais « Miramar », piloté par le capitaine Spencer, qui a atterri près de Beaumont, lundi à midi.

UN ATTERRISSAGE MOUVEMENTÉ

Boulogne-sur-Mer, 8 juin. — Vers 2 h. 30, ce matin, le ballon « Elsie », piloté par le capitaine anglais Johnson, prenant part à la Coupe Gordon-Bennett, dont le départ avait été donné dimanche après-midi, à Bruxelles, survolait le Marquenterre. Le vent l'avait poussé vers la voie ferrée de Boulogne à Paris. L'aérostat survolait le territoire de Waben et l'aéronaute et son passager, M. Dougas, se trouvèrent quelque peu désorientés.

Sous le clair de lune, ils apercevaient à leur droite, une vaste anse, la baie de l'Authie et plus loin, l'étendue de la Manche. Le guide-rope, pendait sous la nacelle.

A ce moment, le train de marchandises 5772, qui survenait, happa le guide-rope. Le ballon fut attiré violemment sur la voie par la locomotive et se déchira. La nacelle ne fut pas endommagée, mais M. Dougas fut légèrement blessé au cours de cet atterrissage brusque. Le capitaine Johnson sortit indemne de l'accident.

Tous deux ont pris, au début de l'après-midi, à Rang-du-Fliers, le train pour Paris.

LA VAGUE DE CHALEUR AUX ETATS-UNIS

350 VICTIMES

Les décès dus à la vague de chaleur, aux Etats-Unis, dépassent maintenant trois-cents cinquante, dont une centaine enregistrés durant les dernières vingt quatre heures. Dans les quartiers ouvriers des grandes villes, la population cherche, la nuit, un refuge sur les toits.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, MARDI 9 JUIN :

Aujourd'hui, sainte Pélagie; demain, saint Landry.

160e jour de l'année.

Soleil : Lever à 4 h. 50; coucher à 20 h. 30.

Lune : Pleine du 6; dernier quartier le 13.

Bulletin météorologique pour la journée du 9 (région (Nord). Temps beau et assez chaud; vent d'Est, Nord-Est, 4 à 6 m.; ciel peu nuageux ou nuageux, avec belles éclaircies. Température stationnaire; minimum, +13°.

Caisse d'épargne : Séances de versements et de remboursements (maximum, 7.500 fr.); de 9 h. à 10 h. 30 et de 14 h. à 15 h. 30.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de l'Enfance :

A 10 h., crèche de la rue de la Balance;

A 15 h., local de la Goutte de Lait.

Dispensaire d'hygiène sociale du Fontenoy, 43, rue de Cassel : A 14 h., consultation pour adultes.

A PROPOS DES RÉCENTS ACCIDENTS D'AUTOS

Roubaix a été le théâtre, durant la quinzaine dernière, de trois accidents d'automobile qui ont causé une profonde émotion. Le premier, ravit à l'affection de ses parents un enfant de 16 ans; le second, coûta la vie à un père de famille et dans le troisième, un brave ouvrier eut les jambes fracturées.

Cette fréquence des accidents donne sérieusement à réfléchir, étant donné que le nombre des véhicules automobiles qui sillonnent nos rues augmente chaque jour. Aussi beaucoup se demandent quelles mesures vont être prises pour remédier au mal.

Tout d'abord, nous ferons remarquer que durant la semaine qui vient de s'écouler, la police a été plus active que jamais. Avec justice, mais avec sévérité, elle a verbalisé chaque jour contre les automobilistes trop pressés, contre ceux aussi qui, le soir, prennent la Grand'Place et la rue de la Gare pour des autodromes véritables. Ces mesures feront sans doute réfléchir les exaltés du volant ou du guidon qui ne voudront point se risquer à se voir enlever leur permis de conduire.

Mais, d'autre part, il ne faudrait pas rejeter toute la responsabilité des accidents sur les automobilistes ou motocyclistes. Il en est de très avisés et de très prudents — ils sont même le plus grand nombre — et il faut bien avouer que les piétons, de sont pas toujours très prudents. Le dernier accident en date, celui qui s'est produit rue du Pays, l'a bien prouvé.

En résumé, seule la bonne volonté des automobilistes d'une part et des piétons d'autre part, pourra faire décroître le nombre des accidents.

Fête du 25e anniversaire de la « Mutuelle Nadaud »

La journée du 14 juin, fête du 25e anniversaire de la Société, commencera par une démarche sur la tombe du regretté président d'honneur, M. Achille Rousseau, d'une délégation composée des Commissions et des membres-fondateurs.

A 10 h. précises, assemblée générale à l'Hippodrome. Les commissaires prendront leur service à 9 h. 30 et formeront quatre bureaux pour faciliter le pointage des livrets.

Les sociétaires sont priés de prendre place dans l'ordre arrêté par le Comité organisateur. Les fauteuils seront réservés aux membres d'honneur et honoraires, aux invités, présidents et secrétaires de sociétés de secours mutuels, aux anciens administrateurs et aux fondateurs. Les 350 retraités sont invités à se placer aux pourtours. Les autres sociétaires prendront place au fur et à mesure de leur arrivée.

Les Présidents et Secrétaires des sociétés de Secours Mutuels peuvent retirer des cartes au siège, 2, Boulevard de Strasbourg, mercredi et jeudi, 10 et 11 courant.

MM. Théodore Gœthals, Jean-Baptiste Batteau et Alfred Liénard donneront la lecture de leur rapport.

Le Président présentera le projet de formation d'une section féminine, rapporté par M. Bouvry et le soumettra à l'approbation de l'assemblée.

M. Bruneel parlera du « franc au décès ».

Discours de M. Fernand Motte, président d'honneur.

Réception de M. Louis Loucheur, ancien ministre, député du Nord et membre d'honneur de la Société, et de M. Georges Petit, vice-président de la Mutualité Française et président de l'Union départementale des Sociétés de Secours Mutuels du Nord.

Discours de M. Louis Loucheur.

Le compte-rendu de la fête sera distribué en souvenir du 25e anniversaire, et à titre de documentation.

La Philarmonie du Jean-Ghislain accompagnera M. Bapaume, qui chantera l'hymne mutualiste.

A l'issue de l'assemblée, les commissaires et les retraités seront présentés à MM. Louis Loucheur et Georges Petit, dans le foyer de l'Hippodrome.

Le Président est chargé de la citation à l'ordre de l'assemblée, des membres qui se sont dévoués depuis la fondation de la Société.

Un souvenir sera offert à M. Théodore Gœthals pour ses vingt ans de secrétariat.

Les Commissions administrative et de contrôle remercient les membres d'honneur qui s'attachent à réaliser, pour le 25e anniversaire, le vœu exprimé par la « Mutuelle Nadaud », d'avoir une maison pour centraliser ses services.

A PROPOS DU CONCOURS INTERNATIONAL DU TIR NATIONAL DE ROUBAIX

Favorisé par une luminosité très favorable aux tirs de précision, le très important concours public du T.N.D.R., se poursuit avec un entrain caractérisé et de plus en plus nombreux, viennent s'affronter les sportifs des deux côtés de la frontière si proche. Le concours, doté de 10.000 francs de prix, donné sous le patronage très effectif du « Journal de Roubaix », offre un programme qui concède satisfaction à toutes les préférences personnelles de nos tireurs, avec un éclectisme très justement apprécié.

CE QU'ÉTAIENT LES FRANCS-TIREURS

Ce fut la Lorraine, cette terre classique du patriotisme, qui constitua le berceau des sociétés de tir modernes. En 1860, date de la fondation à Roubaix de notre « Tir National », s'ouvrait une ère nouvelle pour ces utiles groupements, dont les adhérents prirent généralement alors et particulièrement, dans l'Est du pays, la dénomination de « Francs-Tireurs ».

Cette région compta très vite d'importantes sociétés. L'ensemble forma de véritables bataillons, dont les compagnies portaient le nom de « Francs-tireurs de la Sauer, de la Sarre, de la Meurthe », etc.

Le recrutement des membres s'opérait parmi les chasseurs endurcis, les amateurs de tir et les anciens militaires. Complètement hors de l'armée par leur organisation propre, les sociétés de Francs-Tireurs dépendaient cependant du ministère de la Guerre. Le droit d'effectuer de véritables prises d'armes leur était concédé et tous revêtaient un uniforme variant quelque peu suivant les localités.

Généralement, le costume était caractérisé par une blouse grise, retenue à la taille par un ceinturon à plaque, supportant une cartouchière de cuir jaune. Un pantalon de toile bise, des guêtres fauves, un chapeau de feutre gris avec cocarde complétaient cette tenue, un peu particulière.

Le 15 septembre 1866, les cinq sections des « Francs Tireurs des Vosges », offraient un uniforme de franc-tireur, au Prince impérial. Ce fut Gastinne-Renette, le célèbre arquebusier parisien qui eut l'honneur de four-

Au Club Hippique de Roubaix

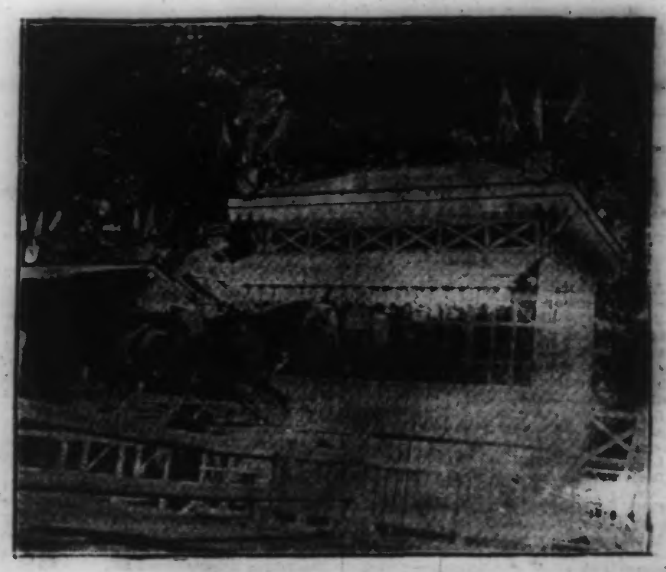

UN SAUT D'OBSTACLE SUR LA PISTE DU BRIQUE